



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

CHÂTILLON (JU)



Châtillon, mars 2020

Bulletin municipal N°04

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

PLATEFORME D'ENTRAIDE POUR LES HABITANTS DU VILLAGE

Le conseil communal a mis sur pied une plateforme d'entraide et de solidarité pour la commune. Le fonctionnement de cette plateforme est simple et permet à chacun de proposer son aide aux personnes âgées et à risque.

Il est possible d'y accéder par le lien suivant :

<https://chatillonju.glideapp.io>

Ou en scannant le QR code ci-dessous



Les personnes souhaitant proposer leurs services s'inscrivent en sélectionnant « Je propose mon aide » en bas de la page d'accueil. Il suffit de compléter les différents champs et valider.

Si vous aidez des personnes, il est impératif de prendre toutes les mesures d'hygiène possibles de protection.

BESOIN D'AIDE ?

Les personnes ayant accès aux outils informatiques peuvent consulter les services proposés et prendre contact directement avec la personne proposant le service souhaité.

Pour les personnes n'ayant pas accès aux outils informatiques, vous pouvez téléphoner à la commune qui se chargera de faire le lien. Quelqu'un sera joignable au 032 422 37 17 (durant les heures indiquées sur le dernier bulletin) ou au 079 202 28 43 en dehors des ces heures (7 jours sur 7). N'hésitez pas.

Nous demandons qu'aucune personne de plus de 65 ans ne propose ses services, même si celle-ci se sent en bonne forme pour offrir son aide.

Le conseil communal remercie d'avance toutes les personnes offrant leur aide durant cette période particulière.

Le conseil communal

RECOMMANDATIONS OFFICIELLES

Suite aux dernières recommandations de la Confédération, nous rappelons aux personnes de plus de 65 ans et/ou à risque de rester au maximum chez elles.

Des mesures de confinement strictes n'ont pas encore été édictées mais un effort est demandé à chacune et à chacun.

Le conseil communal demande à la population de respecter scrupuleusement la décision du Gouvernement Jurassien du 17 mars 2020, principalement l'article 7 :

Tous les rassemblements publics, privés ou religieux de plus de 5 personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont interdits, sous réserve des points suivants :

- les ménages de plus de 5 personnes ;

- les réunions professionnelles strictement nécessaires.

Nous vous recommandons de vous tenir informé de l'évolution de la situation par les différents médias, sur les sites officiels (www.jura.ch/coronavirus ou <https://ofsp-coronavirus.ch>) ou par votre entourage, voisinage.

En raison de l'évolution constante et rapide de la situation, la commune ne sera pas en mesure d'éditer un bulletin municipal lors de chaque nouvelle mesure.

Le conseil communal

FERMETURE DE LA SALLE COMMUNALE

Afin de respecter la décision du Gouvernement Jurassien du 17 mars 2020 qui interdit tout rassemblement privé, public et religieux de plus de 5 personnes, le conseil communal a décidé de fermer la salle communale.

Ainsi, plus aucun accès à cette dernière n'est autorisé jusqu'à nouvel avis.

Nous remercions toutes les sociétés et utilisateurs de la salle de leur compréhension.

Le conseil communal